

## **REUNION DU VENDREDI 27 MARS 2015 A 18 HEURES 30**

L'an deux mille quinze, le vendredi 27 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de NADAILLAC DE ROUGE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CHASTRUSSE Francis Maire.

Date de convocation : 21 mars 2015

Présents : Mme Michèle FAVORELLE, Mme PRUNIÈRE Eliane, M. Didier LAJUGIE, M. Jean-Jacques LAJUGIE, M. Bernard PEZIER, Mme LAVAL Nathalie, M. Moïse NOYER, M. David FINK, M. Christophe BARROT.

Absents : Mme Audrey MARTIN.

Madame Michèle FAVORELLE est élue Secrétaire de séance.

### **Ordre du jour** :

- 1) Nomination d'un délégué CCID CAUVALDOR
- 2) Désignation d'un délégué Commission évaluation des charges CAUVALDOR
- 3) Nomination d'un référent "Environnement" au SYDED
- 4) Débats d'orientations budgétaires
- 5) Questions diverses

### **Nomination d'un délégué à la CCID CAUVALDOR.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de désigner un représentant de la commune pour constituer une commission des impôts directs au niveau de la communauté de communes CAUVALDOR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne, à l'unanimité, **Madame Michèle FAVORELLE**.

### **Désignation d'un délégué à la commission évaluation des charges de CAUVALDOR.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors du dernier conseil communautaire, une commission d'évaluation de charges a été mise en place pour évaluer à chaque transfert de compétence, commune par commune, le montant des charges transférées et, a décidé que chaque commune désigne un représentant pour siéger à cette commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité désigne :

**Madame Michèle FAVORELLE** comme représentante de la commune à la cette commission.

### **Désignation d'un référent « environnement » de la commune auprès du SYDED du Lot**

Depuis sa création en 1996, le SYDED du Lot est présenté comme un opérateur départemental au service des collectivités qui s'inscrit dans une véritable démarche environnementale, au travers des cinq compétences proposées à la carte « Déchets », « Bois-énergie », « Eau Potable », « Assainissement » et « Eaux Naturelles ».

Aussi, Monsieur le Maire informe l'assemblée, que le Comité Syndical du SYDED du Lot s'est prononcé, lors de la séance du 3 octobre 2014, en faveur de la création d'un réseau de référents « environnement » dans chaque commune de son territoire afin de renforcer et de faciliter les échanges avec les élus de proximité.

Ces référents seront les relais privilégiés du SYDED vis à vis de la population communale pour l'ensemble de ses activités. Ils devraient permettre notamment, à travers des actions ciblées et adaptées à la situation locale, d'améliorer sensiblement l'impact environnemental de la gestion des déchets de leur commune. Dans un premier temps, leurs principaux axes d'intervention seraient :

- assurer la promotion locale du compostage individuel et collectif,
- développer le tri hors foyer (dans les salles des fêtes, lors des manifestations publiques locales, dans les locaux municipaux ...),
- faire le lien avec les écoles dans le cadre des animations pédagogiques,
- faire le lien avec la démarche d'amélioration de la collecte sélective.

Monsieur le Maire précise qu'il conviendrait de désigner, la personne qui assumera cette mission, de préférence un élu motivé et sensible à ces aspects.

Une première journée de rencontre de ces délégués est envisagée avant la fin du 1er trimestre 2015 afin, de leur présenter la démarche et le dispositif d'accompagnement mis en place par les équipes du SYDED (supports d'information et outils de communication).

Monsieur le Maire demande à l'assemblée que les personnes qui le souhaitent, fassent acte de candidature. Monsieur Bernard PEZIER se déclare candidat. Il convient donc de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, de désigner :

- Monsieur Bernard PEZIER, comme référent « environnement » de la commune.

## **Débats d'orientation budgétaires**

### **Produits des 3 taxes.**

Monsieur le maire donne connaissance à l'assemblée de la fiche FDL 2015, Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015. Le produit à taux constants serait de 59 167 € du fait de l'augmentation des bases 2015, néanmoins, Monsieur le Maire propose d'augmenter le produit attendu pour 2015 de 2 %.

Le conseil municipal n'émet aucune objection.

### **Dissimulation réseaux secteur église.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet d'effacement de la ligne basse tension en fils nus de Lou Castel au Barry. La dernière habitation du Barry nécessite un renforcement de la puissance. Dans ce cas, la FDEL prend à sa charge le coût de ces travaux.

Monsieur le Maire note qu'il serait judicieux de profiter de ces travaux pour dissimuler le réseau téléphonique, rénover et prolonger l'éclairage public aux abords de l'église.

Par ailleurs, il serait intéressant d'installer un éclairage sur l'église.

Monsieur Ludovic LESVIGNES a préparé une estimation du montant des travaux à la charge de la commune qui sont H.T.:

Réseaux téléphoniques :	16 000 €
Eclairage public (4 candélabres) :	21 291 €
Eclairage de l'église :	<u>16 053 €</u>
Total	53 344 €

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de réaliser ces travaux mais en y déployant l'éclairage public que jusqu'à l'église, soit 3 candélabres.

L'assemblée propose de différer les travaux d'illumination de l'église. De ce fait le coût en sera diminué et la somme de 50 000 € sera inscrite au budget 2015.

## **Frais de déplacements des élus municipaux.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les membres du conseil municipal qui ne perçoivent pas d'indemnités de fonction peuvent bénéficier du remboursement des frais de déplacements qu'ils ont engagés pour se rendre à des réunions dans les instances où ils représentent la commune, lorsque la réunion a lieu hors du territoire de celle-ci.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des votants, opte pour le remboursement de frais réels.

Des indemnités kilométriques leur seront versées semestriellement conformément au barème en vigueur et sur présentation de justificatifs (frais et présence).

**Voirie** : Il est décidé d'inscrire dans l'opération voirie pour 2015 de faire goudronner l'accès de la maison de M.Philippe COLONGE aux Cassagnes.  
Ces travaux ainsi que le point à temps seront réalisés par l'entreprise BONNASSIE.

**Restauration cadastre 1810** : Monsieur le Maire donne connaissance du devis d'un montant de 2 945 € TTC + 310 € TTC de scan de Auvergne Reiliur concernant la restauration du cadastre de 1810 dont l'état exige une intervention.

**lumination de Noël** : Monsieur Bernard PEZIER demande de moderniser les décorations de Noël. Le conseil en est d'accord.

**Site Internet** : Monsieur le Maire propose de réaliser le site internet et donne connaissance du devis établi par Julie FAVORELLE d'un montant de 450, 00 € TTC + 50 € de maintenance annuelle. Le conseil municipal estime que ce site serait une belle vitrine pour l'attraction de la commune et pour l'information aux administrés.

## **Questions diverses**

### **Lotissement**

Monsieur le Maire informe le conseil que la DDT lui a dit qu'il n'était pas possible d'obtenir un certificat de conformité partiel car cela n'a pas été prévu dans le permis d'aménager. Il est donc décidé de rappeler l'entreprise pour achever la voirie.

Madame Michèle FAVORELLE propose de garder un lot, de construire et de mettre à la location.

**Fauchage**: M. Jean-Pierre PAGÈS assurera le fauchage au même tarif que la saison dernière.

Monsieur Bernard PEZIER informe que la FDEL va réaliser les travaux de renforcement des Estiades et Arteil avec la mise en place d'un transformateur à l'angle du RD 105 et la route d'Arteil.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures 30.